



## 14 PES recrutés, 13 enseignants\* déplacés de leur classe : le film des évènements.

**18 septembre : le ministre donne l'autorisation de recourir à la Liste Complémentaire** dans les académies de Créteil, Paris, Amiens, Orléans, Grenoble, Caen. 20 postes sont ainsi attribués à l'Académie d'Amiens (14 dans la Somme, 5 dans l'Oise et 1 dans l'Aisne). Rappelons également qu'à la rentrée aucun des 90 PE de la liste principale n'avait été affecté dans notre département. 75 l'ont été dans l'Oise, et 15 dans l'Aisne).

**24 septembre : CDEN.** Le SNUDI-FO dans sa déclaration préalable et dans la discussion demande que ces 14 personnels supplémentaires soient affectés à des ouvertures de classe. Une liste d'écoles non exhaustive avec des moyennes d'élèves par classe inacceptable avait été communiquée. La proposition de Force Ouvrière est refusée. Le DASEN dévoile que des enseignants pourraient être retirés de leur classe. Le SNUDI-FO s'oppose à cette proposition.

**26 Septembre : Conseil syndical du SNUDI-FO.** La motion suivante est adoptée à l'unanimité :

*« Le Conseil Syndical du SNUDI-FO Somme, réuni le 26 septembre 2012, a discuté des véritables conditions de la rentrée scolaire. Il constate que de plus en plus d'écoles ont des moyennes d'élèves par classe inadmissibles (jusque plus de 27 en primaire et jusque plus de 30 en maternelle). Il considère que les 14 enseignants qui viennent d'être recrutés dans le département (décision du ministre d'ouvrir la liste complémentaire du concours des professeurs des écoles 2012) doivent être utilisés à l'ouverture nécessaire de classes. Pour l'instant, le projet du Directeur Académique est d'affecter ces 14 personnes dans des classes existantes et d'extraire les enseignants nommés sur ces postes pour en faire des remplaçants. Ce projet est inacceptable. Le Conseil Syndical donne mandat au Bureau pour diffuser ce communiqué le plus largement possible et d'en informer la presse. »*

**27 septembre :** La Direction Académique adresse aux organisations syndicales représentatives le projet d'affectation des 14 professeurs stagiaires recrutés sur liste complémentaire et le détail des enseignants déplacés de leur classe. Les enseignants déplacés sont soit des enseignants de la brigade sur des longs remplacements (Congé maternité : CM, CLM) ou sur des ouvertures de classe (Brie, Y. Giroud Montdidier), soit des enseignants affectés à TP sur un CLD.

**27 et 28 septembre :** Le SNUDI-FO informe les enseignants concernés par le projet du Directeur Académique de les retirer de leur classe. Les personnels sont incrédules, abasourdis, furieux. Nombreux sont celles et ceux qui demandent comment résister à cette décision. Le SNUDI-FO les invite à en informer leurs collègues mais également à attendre le groupe de travail du 1<sup>er</sup> octobre avant de réagir.

**1<sup>er</sup> octobre : groupe de travail qui examine ce dossier.** En préalable, le SE-UNSA (Philippe Decagny) condamne fermement le SNUDI-FO pour avoir informé les enseignants dans leur classe qui devraient être déplacés. L'attitude de cette organisation fragilise d'emblée la résistance contre le projet du Directeur Académique. Le DASEN indique qu'il espérait un « point d'équilibre » avec les organisations syndicales sur ce dossier. Le SNUDI-FO affirme nettement qu'il est en désaccord avec le projet du Directeur Académique.

**4 octobre : réunion de la CAPD qui examine réglementairement le projet du Directeur Académique.** Le SNUDI-FO défend le mandat donné par le Conseil Syndical. Il soumet au vote le texte suivant : « La CAPD, réunie le 4 octobre 2012, demande que les 14 enseignants stagiaires recrutés sur la liste complémentaire du concours 2012 des professeurs des écoles soient affectés sur des ouvertures de classes. » Le SE-UNSA et le SNUipp-FSU votent pour cette demande avec le SNUDI-FO mais n'en feront jamais état. Le SNUDI-FO rencontre la délégation de parents de l'École maternelle Edmont Rostand d'Amiens venue manifester son opposition au déplacement de l'enseignante de l'école. (Une délégation de parents de cette école sera reçue le 8 octobre par l'IEN adjointe au DASEN).

**5 octobre :** Plusieurs écoles concernées commencent à agir (réunions parents/enseignants, pétitions, rassemblements...). Le SNUDI-FO lie des contacts avec les parents qui manifestent avec les enseignants et fédère les actions, il informe également l'ensemble des enseignants concernés des actions entreprises dans le département. Il décide du rassemblement du mardi 9 octobre devant le Rectorat et d'une demande d'entrevue. Les actions dans les écoles sont relayées par les médias locaux.

*\* la 14<sup>ème</sup> enseignante est affectée à titre définitif sur sa classe. Elle sera en congé maternité pour la naissance d'un 3<sup>ème</sup> enfant à partir du début du mois de décembre. En attendant le début de son congé, elle sera en surnombre dans son école à partir du 15 octobre jusqu'au début de son congé et reprendra sa classe au mois de juin à l'issue.*

**9 octobre :** Près d'une centaine de manifestants devant le rectorat (parents enseignants et 6 écoles concernées représentées). La motion ci-contre proposée par le SNUDI-FO est adoptée par les manifestants à l'unanimité. Une entrevue est accordée le 11 octobre en l'absence du Recteur en déplacement à Paris.

**Rassemblement du 9 octobre devant le Rectorat d'Amiens  
Adresse des manifestants au Recteur de l'Académie**

Des délégations de parents et d'enseignants non syndiqués, syndiqués au SNUDI-FO et au SNUipp-FSU de l'école maternelle **Edmond Rostand d'Amiens**, de l'école maternelle Les Capucines de **Boves**, de l'école maternelle Le Petit Prince de **Villers Bretonneux**, de l'école élémentaire Hector Malot de **Flixecourt**, de l'école maternelle François Mitterrand d'**Ailly sur Noye**, de l'école élémentaire de **Rosières en Santerre**, soit près d'une centaine de personnes, se sont rassemblées dans l'unité à l'initiative du SNUDI-FO ce mardi 9 octobre devant le rectorat pour exiger le maintien des 14 enseignants dans leurs classes que le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale de la Somme prévoit de déplacer à partir du 15 octobre pour y affecter des stagiaires recrutés sur la liste complémentaire.

Les manifestants estiment qu'il s'agit d'un véritable coup de force contre les enseignants concernés et contre les parents des élèves. Cette décision n'avait jamais été prise auparavant et, dans la plupart des situations, aucune discussion n'a pu être entamée.

Elle perturbe les élèves des classes concernées et les enseignants qui sont nommés depuis septembre sur ces postes.

D'autres solutions pouvaient être trouvées et en premier lieu l'ouverture de classes si nécessaires dans de nombreuses écoles du département.

Les manifestants appellent les autres écoles concernées par ce problème à se mobiliser également pour garantir le maintien de l'enseignant actuel dans sa classe.

Les parents et les enseignants rassemblés ce soir attendent avec impatience la réponse que le recteur fera à la délégation qui sera reçue jeudi 11 octobre à 18 h 00.

La teneur de la réponse du Recteur déterminera la suite des actions qui pourraient être décidées.

*Motion adoptée à l'unanimité.*

**11 octobre : Entrevue chez le Recteur.** Ci-dessous, un extrait du compte rendu du SNUDI-FO :

« Une délégation composée d'un représentant du SNUDI-FO, d'un représentant du SNUipp-FSU, d'un professeur des écoles déplacé, de trois représentants de parents d'élèves (E. Rostand Amiens, Flixecourt, Villers Bretonneux) a été reçue par le Recteur et le Directeur académique hier soir pendant près de 2 heures. [...] Tour à tour les représentants syndicaux et les parents d'élèves ont exprimé leur opposition au déplacement des enseignants concernés, tout en précisant qu'ils n'avaient aucunement l'intention de nuire aux PE stagiaires qui venaient d'être recrutés. Ils ont proposé que d'autres solutions soient trouvées : formation des stagiaires jusqu'aux vacances d'octobre, observation dans des classes d'application, affectation des stagiaires sur des remplacements qui se découvrent, possibilité qu'ils soient affectés sur plusieurs longs remplacements dans l'année (jusque 2 ou 3), appel au volontariat... Les représentants de l'administration de l'Education Nationale, inflexibles, sont restés sur leur position, rabâchant toujours la même rengaine : nous étions pris par le temps, la formation de ces stagiaires nous oblige à une affectation immédiate. [...] A l'issue de l'entrevue, la délégation décide d'une réunion le 15 octobre. »

**15 octobre : Réunion à la Bourse du Travail.** Le communiqué suivant a été adopté par le SNUDI-FO et le SNUipp-FSU :

« Le SNUDI-FO, le SNUipp-FSU, le SE-UNSA se sont réunis ce lundi 15 octobre avec des enseignants (que le Directeur Académique a décidé de retirer de leur classe pour y affecter des professeurs des écoles stagiaires) ainsi que des représentants de parents d'élèves de plusieurs écoles également opposés à cette décision.

A l'issue de la discussion, les syndicats SNUDI-FO et SNUipp-FSU ont décidé :

- De continuer d'apporter tout leur soutien aux actions des parents pour le retour des enseignants chassés de leur classe le 15 octobre ;
- De continuer à dénoncer le coup de force opéré par le directeur Académique et de faire en sorte qu'une telle décision ne se reproduise plus ;
- D'assurer aux professeurs des écoles stagiaires que le combat mené n'avait pas pour but de leur nuire. Au contraire, la multiplication des visites de formateurs (jusqu'à 2 par semaine), et la formation organisée le mercredi vont mettre les jeunes enseignants dans des conditions d'apprentissage extrêmement difficiles ;
- De rester en contact avec les parents qui se sont mobilisés pour une juste revendication.

Amiens, le 16 octobre 2012

**Bilan :** Même si nous n'avons pas eu satisfaction sur les revendications que nous défendions, et en particulier sur le maintien des enseignants dans leur classe, la mobilisation a montré la détermination des enseignants et des parents à résister aux coups portés à la profession et à l'Ecole Publique. Elle a également montré la capacité du SNUDI-FO à agir pour ses revendications et sur la base de ses mandats. Elle a amené les 2 autres organisations syndicales représentatives à prendre position pour la défense des intérêts des enseignants (ce qui n'était pas le cas au départ). Ce dossier montre la voie de la résistance.